



Flash plus de 40 km/h, procédure ??

Par **joe5050**, le **20/11/2022 à 13:16**

Bonjour à tous et merci pour votre travail !

Je suis certain d'avoir été flashé par un radar autonome (j'ai vu le flash de face), limitation à 50 sur une portion, bref, pas vigilant, mais je ne pense pas que je roulais à plus de 90 km/H, 40km/h au-dessus est donc la fourchette haute.

Bref, j'ai bien étudié les peines "prévues" là n'est pas la question, mais c'est au niveau de la chronologie des événements futurs que je trouve plusieurs sons de cloches...
Dans mon cas, quelle est la procédure la plus courante ? Je m'attends à quoi ? Convocation ? amende forfaitaire ? ... Avis de jugement rendu ? c'est à ce niveau que je trouve des infos antagonistes.

Cela fait presque 4 mois que je me suis fait flasher...

Dans l'attente de vous lire, et en vous remerciant du temps passé à répondre aux gens..

Par **Cousinnestor**, le **20/11/2022 à 13:58**

Hello !

Lecture pour vous **Joe** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F364>

La 1ère question qui se pose est de savoir si l'adresse de votre carte grise est la bonne...

A+

Par **joe5050**, le **20/11/2022 à 14:45**

Bonjour, merci de vous intéresser à mon cas ! Si j'ai bien suivi votre lien, j'appelle l'ANTAI, muni de ma plaque, ils sauront me dire si une procédure est en cours ?

(Ma carte gris étant bien entendu à la bonne adresse, depuis très longtemps)

Cordialement

Par **LESEMAPHORE**, le **20/11/2022 à 19:21**

Bonjour

La procedure c'est la forfaitaire vers le titulaire du certificat d'immatriculation .

Si votre nom et adresse correspondent au titulaire du certificat que votre boîte a lettres est identifiée et qu'elle est sûre , il n'y a pas de contravention dans le tuyau .

Par **joe5050**, le **20/11/2022 à 21:07**

Merci LESEMAPHORE !

Je me posais la question car le flash est certain, j'étais le seul véhicule, et ça fait presque 4 mois... Mais bon, merci infiniment de votre intervention.

Par **Nico0000**, le **03/10/2023 à 20:53**

Bonjour avez vous u des nouvelles de la contravention je suis dans le même ka que vous cordialement

Par **joe5050**, le **03/10/2023 à 21:05**

Bonjour, non toujours pas de nouvelles, cela fait plus d'un an, j'ai envie de dire... Bingo

Par **Nico0000**, le **03/10/2023 à 21:10**

Oui un ans c'est bingo moi ça fait un moi que j'ai étais flasher je me demande aussi si il envoi l'amende ou si c'est le tribunal qui va me contacter vue que je n'est toujours pas reçu l'amende

Par **Nico0000**, le **03/10/2023 à 21:36**

Radars de chantier 70km je devais être entre 40 et 45 au dessus des personnes on déjà reçu la contravention mes il sont tous en dessous de 40km

Par **joe5050**, le **03/10/2023** à **21:49**

Je peux vous dire avec CERTITUDE: si moins de 49 KM/h au-dessus, vous recevrez (ou pas) un contravention, aux noms et adresse de la carte grise, avec les points qui vont bien, à vous de gérer pour faire un stage si vous êtes juste (4 points risquent de flamber).

Rien d'autre, les histoires de suspension, pour plus de 40 et moins de 50 km/h, ce n'est qu'avec interception par les FDO.

En revanche, si vous passez la barre des plus de 50km/h au-dessus, même pris par un radar automatique, une procédure qui sort du cadre de l'amende va être OBLIGATOIREMENT déployée (convocation, audition, tribunal etc...)

Cela peut être bien plus long dans ce cas que le délai de l'amende forfaitaire, qui est en moyenne, de 5 jours à 3 mois pour les radar chantier.(<https://www.radars-auto.com/>)

Merci de nous laisser un retour.

Par **Nico0000**, le **03/10/2023** à **21:58**

Je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de me lire et de me répondre je me sens du coup un peu mieux ce soir pour dormir lol je vous tiendrais au courant merci encore beaucoup bonne soirée à vous

Par **Visiteur**, le **04/10/2023** à **10:24**

BONJOUR

Pour info, il m'est arrivé la même chose sur tronçon en travaux, jamais rien reçu.

Par **Nico0000**, le **04/10/2023** à **11:42**

Merci